

Assemblée Régionale des IUT de Midi-Pyrénées

Contribution au Débat Académique Université - Emploi

1. Orientation, information, insertion professionnelle

1.1. Projet Personnel et Professionnel du lycéen et de l'étudiant

→ Accompagner l'élève / l'étudiant tout au long de sa formation.

En septembre 2005, les 115 IUT de France ont mis en place les modules **Projet Personnel et Professionnel** de l'étudiant conformément aux nouveaux Programmes de DUT publiés en Août 2005.

Le PPP a pour objectif en DUT :

- De conforter l'étudiant vers une insertion professionnelle au niveau III du cadre des certifications (premier groupe de modules),
- De préparer l'étudiant à une poursuite d'étude en Licence Professionnelle en vue d'une insertion professionnelle au niveau II de certification (deuxième groupe de modules),
- De préparer l'étudiant à une poursuite d'étude longue vers une insertion au niveau I de certification (troisième groupe de modules).

Ces modules de différenciation constituent 15 à 20% du volume global de la formation.

Il est nécessaire de former les enseignants à cette nouvelle forme d'accompagnement. Les IUT de France ont mis en place de 2003 à 2005, une stratégie de formation qui a rendu possible la mise en place du PPP dans tous les IUT à la rentrée 2005. La mutualisation d'outil (mallette PPP) a été également nécessaire.

En Licence Professionnelle, les étudiants continuent à travailler sur leur Projet de manière à préparer leur insertion (recherche de stage puis d'emploi).

La démarche de PPP doit être généralisée et en particulier doit être antérieure au baccalauréat. La réflexion de l'élève doit se construire depuis le collège jusqu'à sa sortie du système universitaire.

- Introduire des modules de PPP dans tous les programmes de formations du secondaire et du supérieur. Favoriser la collaboration des équipes des lycées et des universités dans ces projets.
- Mettre en place un plan de formation des enseignants à l'accompagnement sur le PPP.
- Mutualiser les outils.

1.2. Outils de mesure du suivi de l'étudiant

→ Mieux suivre l'élève / étudiant pour mieux adapter les formations et mieux informer.

Les IUT de France, avec le Ministère de l'Education Nationale, ont mis en place un outil de mesure de l'Insertion Professionnelle des diplômés de DUT après 2 ans. De nombreuses formations exercent également un suivi de leurs étudiants.

La généralisation de la mesure de l'insertion professionnelle et de l'identification des filières de poursuite d'étude doit avoir plusieurs objectifs :

- Améliorer l'adéquation Formation – Emploi dans les formations professionnalisantes.
- Favoriser les parcours de réussite en poursuite d'étude.
- Afficher les informations sur chaque formation à destination des étudiants, des enseignants accompagnateurs et des professionnels de l'orientation.

Il serait utile de mutualiser la réflexion sur l'outil permettant ce suivi et les standards de l'information à produire.

1.3. Favoriser la mobilité des étudiants en stage professionnel et particulièrement en Europe

→ Permettre à l'étudiant d'envisager son insertion professionnelle au niveau Européen.

Le plan annuel de performance 2006 dans le programme « Enseignement Supérieur et Recherche » met en avant la mobilité internationale pour les étudiants au niveau M et D. La démocratisation de la mobilité étudiante passe par l'intégration de la mobilité au niveau L. Dans le cadre de son Projet Personnel et Professionnel, il faut permettre aux étudiants qui ont un stage professionnel inscrit dans leur cursus de réaliser ce stage dans une entreprise en Europe. Force est de constater que les bourses prévues à cet effet (type programme Européen LEONARDO) sont insuffisantes en nombre.

Pour favoriser la mobilité des étudiants en stage professionnel et particulièrement en Europe :

- Améliorer les dispositifs d'aide à la mobilité complémentaires aux programmes européens.
- Inscrire dans la stratégie de l'Etat la mobilité internationale au niveau L et dans le cadre d'une visée professionnelle.

2. Professionnalisation des études dans le cadre LMD

2.1. Stages professionnels

→ Cadrer l'utilisation des stages professionnels

Les stages doivent être formateurs. Ils doivent donc faire l'objet d'une démarche conjointe de l'entreprise et de l'organisme de formation qui s'entendent sur les objectifs de formation et mettent ensemble en œuvre les moyens pour y parvenir. A ce sujet, l'IUT A Paul Sabatier, dans un partenariat IUT – Entreprises, a élaboré il y a 10 ans une charte et une méthode de gestion des stages qui demeure d'actualité.

Il faut donc développer la qualité des stages :

- Ne mettre en place des stages que s'ils sont explicitement prévus dans les programmes de formation, s'ils sont correctement encadrés et concourent à la réussite de l'étudiant à travers une évaluation.
- Intégrer le suivi de stage dans les missions de formation des Enseignants en définissant l'obligation de service qui s'y rapporte.
- Mettre en place dans l'académie de Toulouse, une réflexion sur la qualité des stages visant l'élaboration d'un document de référence.

2.2. Socle de compétences de professionnalisation pour chaque étudiant

→ Construire un socle commun de compétences visant à favoriser l'insertion.

Cf. rapport PROGLIO, Insertion des Jeunes Sortis de l'Enseignement Supérieur.

Quelque soit le cursus de l'étudiant, il faut que la formation lui permette de développer un certain nombre de capacités qui favoriseront son insertion dans le monde du travail (p.10) :

- Savoir communiquer et argumenter en Français.
- Savoir communiquer et argumenter en Anglais.
- Savoir utiliser les outils informatiques courants.
- Savoir s'auto-documenter.
- Savoir situer les entreprises dans le monde économique.
- Savoir rechercher un emploi.
- Développer son autonomie.

Il faut donc mieux construire les formations pour qu'elles intègrent correctement la construction de ces capacités. La construction et la gestion des formations doivent être faite par des équipes pluridisciplinaires permettant ainsi de préserver les équilibres dans les différentes compétences à acquérir.

- Définir le socle commun des compétences transversales favorisant l'intégration sociale et réussite du diplômé quelle que soit la formation qu'il a suivie.
- Constituer des équipes de formation pluridisciplinaires autour de chaque formation.

2.3. Lien équipe pédagogique / étudiants

→ **Attacher des équipes pluridisciplinaires à des formations pour mieux lier enseignants et étudiants.**

D'une part, les IUT sont bâtis autour de l'entité « département » dans laquelle sont affectés des enseignants, enseignants chercheurs, intervenants professionnels. Ces équipes diversifiées et pluridisciplinaires construisent et font vivre des formations auxquelles ils sont attachés. Par là même, ces équipes pédagogiques se trouvent attachées à leurs étudiants, à leur réussite et à leur devenir.

D'autre part, force est de constater que l'investissement pédagogique des enseignants chercheurs ou des enseignants affectés dans le supérieur n'est pas du tout reconnu. L'incapacité des organisations à impacter la carrière d'un enseignant / enseignant-chercheur en fonction de son investissement pédagogique ne favorise pas le développement de l'acte pédagogique.

Il faut donc :

- Rénover et consolider les liens enseignants-formations-étudiants dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.
- Mettre les établissements en capacité de reconnaître l'implication pédagogique de chacun.

2.4. Faire progresser le cadre des référentiels (métiers, formation, certification)

→ **Professionnaliser la production des référentiels.**

L'enjeu est de taille mais la tâche est extrêmement difficile parce qu'elle nécessite un très lourd effort de formation et la mise en place d'une organisation capable d'effectuer un suivi de ces référentiels dans le cadre du partenariat Université – Entreprises.

Dans cet objectif, il est fondamental de permettre aux enseignants du supérieur d'effectuer des périodes de stage dans les entreprises. Cela leur permettrait d'actualiser leurs connaissances dans des objectifs variés : mise en place de nouvelles technologies, connaissance de l'entreprise, transfert et innovation...

- Former TOUS les pédagogues aux techniques d'élaboration des référentiels métiers, formation et certification.
- Mettre en place un dispositif de formation professionnelle pour les enseignants du supérieur sous forme de stages en entreprise.

3. Apprentissage et développement de l'alternance

Les IUT (en DUT et en Licence Professionnelle) sont déjà très impliqués dans ce domaine.

Dans le cadre du débat régional PRDF en Midi-Pyrénées, ils ont pris position sur leur volonté de développer l'alternance.

Toutefois, l'investissement des équipes pédagogiques pour développer l'alternance est très important et pas simplement dans l'acte pédagogique. Cet investissement repose la question de la reconnaissance.